www.arsla.org

Rapport financier 2024

ARSLA
Vaincre la maladie de Charcot

LE MOT DU TRÉSORIER

Clarté des comptes, exigence de sens

Le présent rapport financier ne se limite pas à une compilation de chiffres.
Il est, pour l'ARSLA, l'expression chiffrée d'un engagement, la matérialisation comptable d'une année de luttes, de mobilisations, d'actions concrètes et de projections ambitieuses.

En 2024, l'association a poursuivi sa mue stratégique : consolidée dans ses fondations, audacieuse dans ses initiatives, exigeante dans sa gestion. Les ressources mobilisées, qu'elles proviennent de la générosité publique, de soutiens institutionnels, ou de partenariats ciblés, ont été affectées avec rigueur, dans le strict respect des engagements pris, et avec un souci constant d'impact mesurable.

Les comptes présentés ici sont **certifiés sans réserve** par le cabinet Deloitte, au terme d'un processus d'audit rigoureux et approfondi. Ce sceau d'intégrité ne saurait être un simple tampon technique : il atteste d'une gouvernance financière robuste, d'un pilotage précis et d'une transparence conforme aux exigences du **Don en Confiance**, dont l'ARSLA est titulaire depuis 2010.

Le lecteur attentif découvrira, au fil des pages, les grands équilibres économiques de l'association : l'évolution des actifs et des passifs, la structure des fonds propres, la ventilation des charges par mission, et le détail de l'excédent de l'exercice. Il y verra aussi les tensions du réel, les choix stratégiques opérés, et les leviers futurs.

Car ce document est aussi un acte de confiance envers nos donateurs, nos partenaires publics, nos mécènes.
Il témoigne d'un engagement réciproque : faire de chaque euro versé un outil de transformation, au service des personnes atteintes de la maladie de Charcot.

En somme, ce rapport n'est pas simplement financier. Il est éthique, politique, stratégique. Il donne à voir ce que nous sommes : une association en mouvement, consciente de ses responsabilités, et résolue à transformer l'urgence en victoire.

Laurent Petitjean
Trésorier national

I. RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Excellence financière et transformation stratégique : les fondations d'un nouveau cycle

L'année 2024 s'est inscrite sous le sceau d'un ***redressement stratégique*** *et d'une mobilisation sans précédent. Après un exercice 2023 marqué par un déficit maîtrisé et assumé, l'ARSLA renoue avec un excédent significatif de* ***547 000 euros****, fruit d'une progression simultanée des ressources collectées, d'une discipline de gestion accrue et d'une réallocation ciblée des investissements.*

L'actif total de l'association atteint désormais ***7,367 millions d'euros****, en hausse de* ***12 %*** *par rapport à l'exercice précédent. Cette croissance est portée par une augmentation substantielle des disponibilités (+23 %), renforçant la capacité de réaction de l'association face aux urgences sanitaires, sociales ou scientifiques. Le niveau* ***de fonds propres,*** *qui représentent* ***près de 88 % du passif total****, atteste d'une* ***solvabilité structurelle*** *rare dans le secteur associatif, gage de pérennité et de crédibilité vis-à-vis des donateurs comme des institutions.*

Le volume global de ressources *atteint* ***4,938 millions d'euros,*** *en hausse de* ***41 %****, soutenu par une hausse remarquable de la générosité du public (+29 %), portée notamment par les campagnes d'engagement et le renforcement de l'image de l'association dans l'espace public. La part des dons et legs s'établit à* ***4,079 millions d'euros****, dont* ***3,281 millions d'euros*** *issus des dons manuels et événements,* ***531 000 euros*** *de mécénat, et* ***267 000 euros*** *de legs. Cette dynamique traduit un lien de confiance renouvelé avec nos soutiens, un capital immatériel essentiel que nous nous engageons à préserver avec rigueur.*

Les missions sociales restent le cœur de l'action de l'ARSLA : **85,1 %** des fonds issus de la générosité du public leur sont consacrés. Les **aides directes aux personnes malades** représentent **47,1 %**, en hausse par rapport à 2023, tandis que les **investissements en recherche** s'élèvent à **37,9 %**, en léger retrait après une année 2023 marquée par le financement exceptionnel du projet PULSE. Les frais de fonctionnement **(7,2 %)** et de collecte **(7,6 %)** demeurent stables et conformes aux standards d'excellence du **Don en Confiance**, que l'ARSLA maintient depuis plus d'une décennie.

Les comptes 2024 sont **certifiés sans réserve** par le cabinet Deloitte. L'audit confirme la robustesse des processus comptables et de contrôle interne, tout en formulant des recommandations déjà en cours de traitement pour perfectionner le cadrage des legs et des reçus fiscaux. L'association démontre ainsi **sa capacité à conjuguer croissance, conformité et amélioration continue.**

Au-delà des chiffres, ce rapport exprime une réalité stratégique : l'ARSLA est aujourd'hui prête à **changer d'échelle**. Le projet de transformation en fondation, engagé en 2024, repose sur des bases financières saines, une gouvernance maîtrisée et une dynamique d'influence croissante. L'année 2025 marquera le franchissement d'un seuil.

Dans un monde traversé d'incertitudes, l'ARSLA affirme une conviction : **la rigueur n'est pas une contrainte, c'est une condition d'impact.** Ce rapport en est la démonstration chiffrée.

II. CADRE DE GOUVERNANCE FINANCIÈRE

Maîtrise, transparence et responsabilité : une architecture au service de la confiance

L'ARSLA s'inscrit dans une tradition de **rigueur comptable et de transparence** totale, au service de ses adhérents, de ses donateurs, de ses mécènes et de ses partenaires publics. L'année 2024 a confirmé la robustesse de cette gouvernance financière, tout en marquant une étape supplémentaire dans l'élévation des standards internes.

Une organisation financière pilotée, contrôlée et auditable
La gestion comptable de l'ARSLA est assurée par un cabinet d'expertise indépendant, sous le contrôle régulier du **Conseil d'administration**, et dans le respect des règles associatives définies par le Plan comptable des associations (règlement CRC 99-01), enrichies des nouvelles obligations issues des règlements ANC 2022-06 et 2023-03, anticipés dans notre préparation à l'exercice 2025.
La Direction générale et la trésorerie supervisent l'exécution budgétaire et la bonne affectation des ressources, avec un suivi rapproché de la comptabilité analytique par mission : aides sociales, recherche, plaidoyer, communication et administration générale.

Une certification indépendante sans réserve
L'audit des comptes annuels 2024 a été confié au cabinet Deloitte, dans le cadre d'un **mandat indépendant** conforme à la réglementation en vigueur. Le rapport de synthèse établi à l'issue de leurs travaux (avril 2025) conclut à une **certification sans réserve,** sans anomalie significative ni observation sur les principes de régularité et de sincérité.
Parmi les points notables :

- La qualité du processus de clôture a été jugée **élevée.**
- Les **tests de fiabilité sur les dons, legs, subventions et fonds dédiés** ont donné lieu à des résultats **satisfaisants.**
- Les **points de vigilance antérieurs** (procédures sur les legs, cadrage des reçus fiscaux, inventaire du matériel) ont été levés ou intégrés dans une démarche d'amélioration continue.

Une conformité aux exigences du Don en Confiance
Depuis 2010, l'ARSLA est labellisée par le **Comité de la Charte du Don en Confiance**, organisme de référence en matière d'éthique du fundraising. Ce label engage l'association sur quatre piliers **: transparence financière, rigueur de gestion, efficacité dans l'emploi des fonds, et qualité de l'information** délivrée aux donateurs.
Les ratios d'affectation observés en 2024 – notamment les **85,1 % de fonds issus de la générosité du public consacrés aux missions sociales** – traduisent le respect constant de ces engagements.

Une anticipation des réformes comptables à venir
L'ARSLA prépare activement l'entrée en vigueur des nouveaux règlements comptables **ANC 2022-06 et 2023-03**, applicables à compter du 1er janvier 2025. Ces textes modernisent la présentation des états financiers associatifs, renforcent les obligations en matière de transparence des engagements, et imposent de nouveaux tableaux normés pour les emplois de fonds.

Cette mutation, que nous anticipons depuis 2023, sera pleinement intégrée dans les comptes 2025. Elle s'inscrit dans notre volonté de faire de la **gouvernance financière un levier de confiance et un outil d'impact.**

III. STRUCTURE DE L'ACTIF

Une organisation robuste, tournée vers l'action immédiate et l'anticipation stratégique

L'actif de l'ARSLA, au 31 décembre 2024, s'élève à **7,374 millions d'euros**, contre 6,573 millions en 2023, soit une **progression de 12 %**. Cette dynamique témoigne non d'une accumulation passive de ressources, mais de l'ancrage d'une stratégie de **solidification patrimoniale et de sécurisation opérationnelle**, pensée pour répondre à la fois à l'urgence de la mission et aux exigences de continuité.

Actif			Au 31/12/2024			Au 31/12/2023
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires (1)	102 774	97 177	5 596	
		Immobilisations incorporelles en cours	168 974		168 974	143 038
		Avances et acomptes				
		TOTAL	271 748	97 177	174 571	143 038
	Immobilisations corporelles	Terrains	290 243		290 243	290 243
		Constructions	2 645 539	1 242 899	1 402 640	1 569 672
		Inst.techniques, mat.out.industriels	3 140 258	2 298 517	841 740	761 129
		Immobilisations corporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	6 076 042	3 541 417	2 534 624	2 621 045
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					30 833
	Immobilisations financières (1)	Participations et créances rattachées				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts				
		Autres	1 122		1 122	1 122
		TOTAL	1 122		1 122	1 122
		Total I	6 348 912	3 638 595	2 710 317	2 796 039

1. Immobilisations : socle opérationnel et capacité d'équipement

Les **immobilisations brutes** (corporelles, incorporelles et financières) s'élèvent à **2,710 millions d'euros**, contre 2,796 millions en 2023. Cette légère contraction (-3 %) s'explique essentiellement par l'effet des amortissements réguliers sur le parc d'équipements techniques, et ne traduit en rien un désengagement ou une sous-dotation.

- **Les immobilisations corporelles** (2,535 M€) représentent l'essentiel du poste, composées majoritairement de matériels mis à disposition des personnes malades, mais aussi de moyens techniques au service des projets scientifiques ou logistiques.
- **Les immobilisations incorporelles** (175 K€) incluent les licences et solutions logicielles spécifiques, au cœur de la modernisation de nos outils de gestion et d'analyse.
- **Les immobilisations financières** (1 K€) demeurent marginales, l'association ne poursuivant aucune logique spéculative.

La stratégie patrimoniale de l'ARSLA n'est pas celle de la détention, mais de **la mobilité utile** : chaque bien immobilisé est pensé comme **un levier de mission**, en témoignent notamment les dispositifs techniques déployés dans le cadre des aides aux personnes malades.

2. Actif circulant : puissance de feu disponible, au service des projets

L'actif circulant connaît une **croissance marquée de 23 %**, passant de **3,777 M€ à 4,664 M€.** Cette évolution est principalement tirée par une hausse importante **des disponibilités bancaires**, qui atteignent **4,318 M€,** contre 3,520 M€ en 2023.

Deux éléments justifient cette situation :

- La progression exceptionnelle des dons et mécénats, en particulier dans les mois de clôture.
- L'ajournement technique de certaines dépenses fléchées au budget 2024 mais exécutées au premier trimestre 2025 (notamment en coordination santé).

À noter également :

- **69 K€ de créances liées à des legs notifiés** mais non encore encaissés à la clôture.
- **241 K€ de créances diverses**, en très forte hausse, traduisant l'effet d'un pilotage plus étroit des subventions à recevoir (notamment 200 K€ attendus de financeurs publics).

Actif circulant	Créances[1]	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
		Créances reçues par legs ou donations	69 245		69 245	204 016
		Autres	248 115		248 115	28 746
		TOTAL	317 360		317 360	232 762
	Divers	Valeurs mobilières de placement	2 678 473		2 678 473	1 676 815
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	1 639 472		1 639 472	1 843 607
		Charges constatées d'avance [4]	28 408		28 408	24 019
		Total II	4 663 715		4 663 715	3 777 204
Frais d'émission des emprunts		III				
Primes de remboursement des emprunts		IV				
Ecart de conversion Actif		V				
		TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	11 012 628	3 638 595	7 374 033	6 573 244
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					

3. Équilibre global : un actif solide, fluide, stratégiquement réparti

La composition actuelle de l'actif confère à l'ARSLA :

- **Une liquidité élevée,** permettant de répondre immédiatement à toute sollicitation urgente ou de saisir des opportunités de développement.

- **Une capacité d'engagement rapide**, indispensable dans un environnement associatif où les fenêtres d'action sont souvent courtes, mais déterminantes.

Dans un secteur parfois marqué par des équilibres précaires, l'ARSLA affirme ici **une maîtrise budgétaire et une solidité financière** qui font de l'actif non un simple bilan comptable, mais **un instrument de projection et de puissance d'agir**.

III. STRUCTURE DU PASSIF

Stabilité, affectation et puissance d'engagement : une architecture financière vertueuse

Le passif de l'ARSLA reflète une organisation à la fois **solide, autonome et responsable**. Sur un total de **7,367 millions d'euros**, la part des **fonds propres** représente **88 % du total du passif,** confirmant **une indépendance financière rare** dans le paysage associatif. Ce socle constitue bien plus qu'un gage de solidité : il est la condition d'une action agile, durable et ambitieuse.

	Passif	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Fonds propres	**Fonds propres sans droit de reprise**		
	Fonds propres statutaires	260 732	260 732
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	1 057 400	1 057 400
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	222 001	222 001
	Réserves pour projet de l'entité	30 000	30 000
	Autres	3 544 311	3 544 311
	Report à nouveau	811 729	1 084 137
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	546 758	-272 408
	Situation nette (sous-total)	**6 472 933**	**5 926 175**
	Fonds propres consomptibles		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total I	**6 472 933**	**5 926 175**

1. Fonds propres et réserves : colonne vertébrale de l'indépendance associative

Les fonds associatifs (réserves libres et résultats cumulés) atteignent **6,473 K€,** en progression de 547 K€ par rapport à 2023. Cette augmentation correspond exactement à l'excédent de l'exercice, intégralement réinjecté dans la réserve, conformément à la politique de l'association.

Ce niveau de fonds propres :

- Assure à l'ARSLA **une autonomie de décision**, non conditionnée par des financements volatils.
- Permet d'**absorber les variations cycliques** de collecte ou de dépenses exceptionnelles.
- Confère à l'association **une crédibilité renforcée** dans le dialogue avec ses partenaires publics ou mécènes.

L'exigence ici n'est pas de thésauriser, mais de garantir la **capacité de mise en œuvre,** aujourd'hui comme demain.

2. Fonds dédiés : des engagements fléchés, gérés avec rigueur

Les **fonds dédiés** s'élèvent à **443 K€** en 2024, contre 65 K€ l'année précédente, **soit une progression de +584 %**. Cette évolution reflète :

- L'obtention de financements affectés à des projets précis (notamment coordination santé, recherche ciblée, développement numérique).
- Une gestion rigoureuse de ces enveloppes, avec report comptable lorsqu'aucune consommation n'a été engagée sur l'exercice.

L'ARSLA respecte à la lettre le principe d'intangibilité des fonds dédiés : ils ne peuvent être utilisés qu'aux fins définies par les donateurs ou bailleurs, et font l'objet d'un **suivi analytique précis et auditable.**

Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations	69 245	233 871
	Fonds dédiés	442 949	64 797
	Total II	512 194	298 669
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	3 154	1 987
	Total III	3 154	1 987
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		
	Emprunts et dettes financières diverses (2)	3 400	3 400
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	82 381	67 031
	Dettes des legs ou donations		978
	Dettes fiscales et sociales	202 886	173 666
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	97 081	101 336
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance		
	Total IV	385 750	346 412

3. Dettes et engagements à court terme : une structure maîtrisée, un fonctionnement transparent

Au 31 décembre 2024, le total des dettes à court terme s'élève à 379 000 euros, soit un niveau stable par rapport à l'exercice précédent (346 000 euros en 2023). Cette enveloppe, entièrement provisionnée, reflète uniquement les engagements courants liés au fonctionnement de l'association. Elle ne comporte aucun endettement bancaire, aucun crédit à moyen ou long terme, ni aucune avance conditionnée.

Cette rubrique se décompose de la manière suivante :

- **Dettes fournisseurs** (75 000 €)

Ce poste regroupe les factures reçues et comptabilisées, mais non encore réglées au 31 décembre. Il peut s'agir, par exemple, de prestations réalisées en fin d'année (communication, informatique, services externes) dont le paiement intervient au premier trimestre suivant. Le montant reste contenu, preuve d'une bonne rotation des paiements et d'une politique de gestion fluide des relations fournisseurs.

- **Dettes fiscales et sociales** (203 000 €)

Ces dettes regroupent les sommes dues à l'administration fiscale et aux organismes sociaux au titre des charges salariales du mois de décembre. Elles ne résultent pas d'un retard ou d'un contentieux, mais d'un décalage naturel entre l'engagement de la dépense et son échéance de règlement (souvent en janvier de l'année suivante).

- Sur le volet social : cotisations URSSAF, retraites complémentaires, prévoyance, mutuelle, ainsi que les salaires dus en fin d'exercice mais versés début janvier.
- Sur le volet fiscal : l'ARSLA, bien qu'exonérée de TVA sur ses activités non lucratives, reste soumise à certaines contributions spécifiques, telles que la taxe sur les salaires ou la contribution à la formation professionnelle.

L'augmentation constatée (+29 000 €) reflète la montée en charge des effectifs salariés, ainsi que l'intensification des activités opérationnelles de l'année 2024.

- **Autres dettes** (97 000 €)

Ce poste résiduel intègre notamment des restes à payer sur conventions de recherche, dont certains engagements, bien qu'anciens, n'ont pas encore fait l'objet de liquidation effective.

D'après les observations de l'auditeur, plusieurs dettes liées à des conventions signées entre 2013 et 2020 (pour un montant total de 94 130 €) sont **en cours de régularisation**. L'ARSLA s'est engagée à solder ces situations au plus tard en 2025, certaines conventions ayant été résiliées ou rendues caduques par la cessation d'activité des bénéficiaires. Un plan d'apurement précis a été défini à cet effet.

À la lecture de ce passif court terme, **plusieurs enseignements s'imposent** :

- **Aucun emprunt**, aucune dette bancaire, aucune charge financière : l'ARSLA ne mobilise aucun levier d'endettement, et son activité est intégralement financée par ses fonds propres et ses ressources d'exploitation.
- Un **cycle de gestion sain,** dans lequel les dépenses sont engagées avec mesure, suivies, et réglées dans les délais réglementaires.
- Un **effort continu de régularisation sur les dettes anciennes**, inscrit dans une logique d'assainissement comptable et de traçabilité.

Cette rigueur n'est pas une fin en soi : elle constitue une **condition nécessaire à la confiance de nos partenaires,** à la **transparence vis-à-vis du public**, et à la crédibilité de notre transformation future en fondation.

4. Un équilibre exemplaire

Le rapport actif/passif 2024 permet de dégager **trois constats stratégiques** :

- L'ARSLA est **extrêmement solvable** et dispose de **ressources durables** pour ses engagements à moyen terme.
- Les fonds affectés sont clairement séparés et correctement ventilés.
- Les **engagements court terme sont faible**s et totalement maîtrisés.

Dans un secteur où l'incertitude budgétaire est souvent la norme, cette assise permet d'**envisager l'avenir avec lucidité** : l'ARSLA est **armée pour intensifier ses combats,** soutenir l'innovation, et accompagner sa transformation vers une structure de type fondation.

IV. LECTURE DES RÉSULTATS

Performance, efficacité, transparence : une triple lecture pour une seule exigence

L'ARSLA présente ses résultats 2024 à travers **trois formats comptables complémentaires**, conformément aux normes en vigueur pour les associations faisant appel à la générosité du public. Chacun de ces états financiers éclaire, à sa manière, les leviers d'action, l'équilibre économique, et la probité dans l'usage des ressources.

A. Compte de résultat général

Un excédent net, reflet d'une dynamique maîtrisée

Le compte de résultat général retrace l'ensemble des produits et des charges liés à l'activité courante de l'association. En 2024, il se solde par **un excédent de 547 000 euros**, contre un déficit de 272 000 euros en 2023, soit **une amélioration nette de 819 000 euros**.

Les **produits d'exploitation** atteignent **4,938 K€**, en hausse de **41 %.** Cette croissance est tirée par :

- La **générosité publique** (dons, mécénats, legs) : +1,471 K€.
- Les **subventions d'exploitation** : 371 K€ (contre 6 K€ seulement en 2023).
- Les **produits exceptionnels** ou ponctuels, dont certaines contributions financières spécifiques (300 K€).

		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	32 420	32 200
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		417
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	65 134	40 684
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	371 000	6 132
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	3 280 697	1 942 196
	Mécénats	531 366	329 387
	Legs, donations et assurances-vie	267 126	337 427
	Contributions financières	300 000	200 000
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		770
	Utilisations des fonds dédiés	64 797	51 872
	Autres produits	25 774	551 186
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	4 938 318	3 492 276

Les **charges d'exploitation** s'élèvent à **4,418 K€**, en progression contenue (+16 %), malgré l'ampleur des actions menées. Cette évolution s'explique par :

- Une hausse mesurée des **charges externes** (+152 K€),
- Un renforcement assumé de la **masse salariale** (+306 K€), pour accompagner la montée en charge des projets,
- Une dotation aux **amortissements et provisions** stable (+42 K€),
- L'intégration de **443 K€ de reports en fonds dédiés**, conformément aux règles de prudence comptable.

Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	1 037 447	885 854
	Aides financières	1 385 579	1 727 153
	Impôts, taxes et versements assimilés	56 052	31 386
	Salaires et traitements	665 834	438 090
	Charges sociales	243 811	166 203
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	574 027	532 356
	Dotations aux provisions	1 167	902
	Reports en fonds dédiés	442 949	
	Autres charges	11 345	13 173
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	4 418 215	3 795 122
	1. Résultat d'exploitation (I-II)	520 102	-302 846

Ce compte général confirme la **reprise en main des équilibres** budgétaires, sans réduction de périmètre, ni gel d'initiatives.

B. Compte de résultat par origine et destination (CROD)

Une lecture stratégique des flux : affectation, impact, performance

Le CROD permet d'analyser les flux selon leur origine (nature des ressources) et leur destination (type de mission). Il révèle une capacité élevée à **mobiliser les financements vers l'objet social,** tout en assurant un pilotage précis des ressources indirectes.

Les **produits sont globalement identiques** à ceux du compte général, mais **regroupés par grandes familles :**

- **Générosité du public :** dons manuels (3 281 K€), mécénats (531 K€), legs (267 K€),
- **Financements publics et contributions spécifiques :** 671 K€.

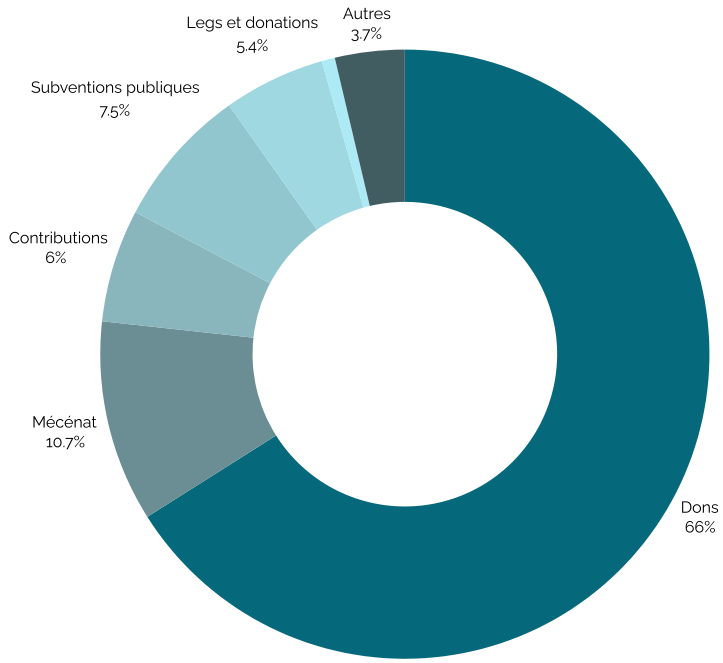

Du côté des charges, le CROD distingue trois grandes destinations :

- **Missions sociales (3 397 K€)** : soit **85,1 %** de l'ensemble, réparties entre :
  - **Aides aux personnes malades :** 1 719 K€ (47,1 %)
  - **Soutien à la recherche** : 1 386 K€ (37,9 %)
  - **Actions transverses** (coordination santé, outils numériques, plaidoyer) : 292 K€

- **Frais de recherche de fonds : 277 K€ (7,6 %)**

- **Frais de fonctionnement : 266 K€ (7,2 %)**

Ce tableau constitue **le cœur de l'analyse Don en Confiance.** Les ratios observés en 2024 sont **en parfaite conformité** avec les exigences éthiques et sectorielles : affectation majoritaire aux missions, maîtrise des frais de collecte, stabilité des coûts de structure.

C. Compte Emplois–Ressources

La traçabilité des dons publics : preuve de confiance, levier d'engagement

Le compte Emplois–Ressources est une obligation spécifique pour les organismes faisant appel à la générosité du public. Il permet d'isoler **les seuls dons et fonds collectés auprès du grand public,** et d'en analyser l'usage précis.

En 2024 :

- **Les ressources collectées s'élèvent à 4,194 K€** (85 % des produits globaux),
- **Les emplois directs dans les missions sociales atteignent 3,397 K€**, soit 85,1 % des ressources collectées.

La ventilation est rigoureusement conforme aux standards :

- Missions sociales : 85,1 %
- Frais de recherche de fonds : 7,6 %
- Frais de fonctionnement : 7,2 %

Les ratios sont stables, malgré la forte augmentation des dons (+29 %), signe d'une gestion efficiente à grande échelle. Ce compte est **le miroir de la confiance publique** : il donne à voir, sans artifice, l'usage concret de la générosité collective.

Une triple cohérence, un même impératif : l'intégrité

L'analyse croisée des trois comptes confirme l'unité des chiffres, la cohérence des choix, et l'exigence de traçabilité qui gouverne l'ARSLA. Les résultats 2024 ne sont pas seulement satisfaisants sur le plan comptable : ils sont **le reflet d'une stratégie globale, à la fois ambitieuse, responsable et éthique.**

Ils permettent surtout une projection sereine vers 2025, dans **une logique de déploiement intensifié**, notamment au service de la transformation en fondation.

V. COMMENTAIRE STRATÉGIQUE

Croissance, intégrité, projection : vers un nouveau cycle de puissance associative

Les résultats 2024 de l'ARSLA ne se résument pas à un retour à l'équilibre budgétaire. Ils incarnent **une reconquête stratégique**. L'année écoulée a permis de rétablir la capacité d'autofinancement, de sécuriser les engagements en cours, d'amorcer une dynamique d'investissement social accrue, et de poser les fondations d'un futur structurellement plus ambitieux.

1. Un excédent maîtrisé : ni prudence comptable, ni inaction

L'excédent de **547 000 euros** enregistré en 2024 ne traduit **ni sous-consommation budgétaire, ni ralentissement de l'action.**

Il résulte :

- De **la montée en puissance de la générosité publique,** fruit d'un travail de fond en communication, en influence et en engagement terrain,
- D'un **pilotage budgétaire resserré,** fondé sur des arbitrages rigoureux et une anticipation des charges,
- D'un **décalage temporaire dans l'exécution de certains projets** (notamment des engagements fléchés en coordination santé et recherche), dont la réalisation est attendue dès le premier semestre 2025.

Il s'agit donc d'un excédent de **transition**, qui renforce la capacité d'engagement de l'association à court terme.

2. Une dynamique de diversification et de mobilisation exceptionnelle

L'exercice 2024 a vu la confirmation d'un **élargissement réussi du socle de financement :**

- Les dons manuels ont progressé de **+69 %**, grâce à des campagnes à fort impact et à la montée en puissance d'actions emblématiques (Eclats de juin, Défie la SLA, actions avec Lorène et Pauline, projet SLIA, Campagne VIVRE à 100%, Défi Givré).
- Le mécénat progresse de **+61 %**, signe d'une meilleure lisibilité de l'action auprès des entreprises ainsi que des fonds et fondations.
- Les subventions institutionnelles, en forte hausse, traduisent **une reconnaissance politique renforcée** du rôle de l'ARSLA dans le champ de la santé, du handicap et de l'innovation.

Cette diversification offre une **plus grande résilience économique**, réduit la dépendance à une source unique, et augmente la marge d'autonomie stratégique.

3. Une exigence accrue dans l'allocation des ressources

Malgré cette croissance, **la proportion des ressources allouées aux missions sociales reste stable et élevée** : 85,1 %.
Cela signifie que l'ARSLA a su **absorber cette montée en charge sans alourdir sa structure**, ni diluer son impact.

L'augmentation des frais de fonctionnement et de collecte reste **contenue**, bien en deçà des seuils d'alerte, et justifiée par :

- La professionnalisation croissante de l'équipe salariée,
- L'outillage numérique de la gestion associative,
- L'ambition croissante des campagnes d'engagement.

Chaque euro dépensé répond à **un triple critère de nécessité, d'efficacité et de traçabilité**.

4. Un levier pour transformer l'association : de la consolidation à la fondation

Les résultats 2024 constituent **une base stratégique stable** pour accompagner la transition structurelle vers **une fondation reconnue d'utilité publique.**
Ce changement de statut en cours suppose :

- Une capacité financière démontrée sur plusieurs exercices,
- Une gouvernance transparente et maîtrisée,
- Une vision à long terme fondée sur la pérennité, la projection et la croissance de l'impact.

Les comptes 2024 sont **un préalable rempli avec force**. Ils donnent à voir une organisation à la fois structurée, agile et ambitieuse, capable de **changer d'échelle sans perdre son âme**, ni compromettre ses engagements envers les personnes atteintes de la SLA.

5. Une exigence renouvelée : rigueur et audace comme principes moteurs

Le chemin qui s'ouvre ne sera pas plus simple : il sera plus exigeant.
En 2025, l'ARSLA s'engage à :

- Maintenir son niveau d'exemplarité budgétaire,
- Accroître encore la lisibilité de l'usage des dons,
- Outiller sa gestion analytique pour mieux mesurer l'impact réel de chaque programme,
- Déployer une stratégie de levée de fonds à la hauteur de son ambition éthique, politique et scientifique.

Cette exigence n'est pas une contrainte : elle est la **condition de l'impact**, la garantie du sens, et le ferment de la confiance. L'ARSLA l'assume, avec calme et détermination.

CONCLUSION ET REMERCIEMENTS

Clarté des comptes, cohérence des choix, constance du cap

Ce rapport n'est pas une simple formalité comptable. Il est la **traduction chiffrée de notre engagement collectif**, la preuve tangible de ce que nous avons su faire ensemble en 2024 : **instaurer l'équilibre, consolider les fondations, et amplifier notre puissance d'agir.**

Il montre qu'au-delà de la mobilisation des ressources, l'ARSLA est capable de **les transformer en actes concrets, mesurables et durables** : dans l'aide directe, dans la recherche, dans le plaidoyer, dans la sensibilisation du grand public et des décideurs.

Il démontre que la croissance peut être **éthique**, que la rigueur peut être **féconde,** que la transparence peut être **mobilisatrice**.

Ce document acte aussi une **maturité nouvelle** : celle d'une association prête à se doter d'**une structure plus ambitieuse et plus pérenne**, en se transformant en fondation. Cette perspective n'est pas une promesse abstraite. Elle s'enracine dans les chiffres. Dans leur stabilité. Leur solidité. Leur sincérité.

À l'heure où tant d'organisations fléchissent sous la pression ou se diluent dans la complexité, l'ARSLA assume une autre voie : **celle de la maîtrise et du sens**, où chaque euro trouve son chemin vers l'impact, où chaque engagement est tenu, et où chaque avenir reste digne d'être construit.

À ceux qui nous font confiance, ce rapport adresse une réponse claire : **oui, votre soutien est bien utilisé. Et oui, il change les choses.**

L'ARSLA tient grâce à la multitude de mains qui la portent.
En clôturant ce rapport, ce ne sont pas seulement des comptes que nous validons. Ce sont **des gestes, des engagements, des espérances concrètes** qui prennent forme. Chaque don, chaque subvention, chaque soutien logistique ou intellectuel que nous avons reçus en 2024 a été **transformé en action, en présence, en réponse.**

Nous tenons à exprimer notre gratitude :

- **Aux donateurs individuels,** fidèles ou nouveaux, **aux adhérents,** qui ont fait de la lutte contre la SLA un combat personnel.
- Aux **entreprises mécènes,** qui ont vu dans l'ARSLA un partenaire digne de confiance et porteur de sens.
- Aux **fondations et institutions publiques**, qui nous ont apporté non seulement des moyens, mais aussi une reconnaissance précieuse.
- À notre **Commissaire aux comptes,** dont l'exigence renforce notre crédibilité.
- Aux **bénévoles, aux aidants, aux patients eux-mêmes,** qui nous obligent chaque jour à faire mieux, et à mériter leur confiance.
- À l'ensemble de notre **conseil d'administration et notre équipe salariée**, dont l'engagement dépasse les fonctions, et incarne notre promesse.

Ce rapport est un outil, mais il est aussi un **témoignage de loyauté :** à ceux qui nous soutiennent, à ceux pour qui nous agissons, et à ceux qui, demain, nous rejoindront.

À toutes et tous, **merci.**